

M. CHRISTIAN PLAETEVOET  
22 rue de la TERRE A FROMAGE  
78700 CONFLANS SAINTE HONORINE  
Tel 06 85 02 90 23

29 novembre 2020

:

Monsieur l'Officier du Ministère Public  
contestation vitesse  
CS 41101  
35911 RENNES CEDEX 9

Référence 3792184191

Madame, Monsieur,

Le jeudi 29 octobre 2020 le Président de la République décide sans préavis un confinement total de la population à compter du lendemain.

Malgré cela il est ensuite précisé que la célébration de la Toussaint se ra tolérée et que les cimetières seront ouverts au public et qu'il n'y aura pas d'amande infligée ces deux jours.

Il est précisé que l'interdiction d'ouverture des fleuristes sera levée mais qu'ils ne ne seront autorisés à ouvrir que le samedi 31 octobre et le dimanche premier novembre.

Chaque année je je rends hommage à ma mère et à mes grands parents paternel enterrés à Groslay, à mon père et mes grands parents paternels à Luzarches et à ma tante, mon oncle et mon cousin récemment disparu à Neuilly Plaisance.

Habituellement je fais le pèlerinage par le train, afin de limiter mes émission de gaz à effet de serre, en deux jours et j'achète les fleurs le plus souvent sur place.

E confinement imposé ne me permettait plus de procéder de cette façon. J'ai donc été acheter les fleurs le samedi et suis allé me recueillir sur les tombes en voiture le dimanche.

En raison de la localisation ou vous déclarez que j'ai commis une infraction, j javais déposé les fleurs à Luzarches et à Groslay et me rendais à Neuilly plaisance et cherchais mon chemin, car il y a longtemps que je n'avais pas réalisé ce parcours. Je ne me souviens pas avoir fait autre chose que de suivre les véhicules qui me précédaient. Le temps était bouché et la vision difficile et je ne me trouvais pas en mesure de surveiller mon compteur et j'ai pu à un moment dépasse la limite imposée. Toutefois dans cet environnement de nombreux changements de limites sont imposé sans motivations évidentes.

Si j'interviens pour contester la sanction qui sur le fond ne correspond pas à un faute mais sans doute à ma méconnaissance des conditions d'un parcours, mais pour souligner une situation où les consignes

politiques de confinement sans possibilité de gérer les contraintes imposées alliées à l'irrespect de l'hommage à rendre aux défunts .sont en contradiction avec les affirmations que les déplacements ne seront pas pénalisés. L réalité que vous m'imposez sont à l'évidence la preuve que les déclarations publiques des membres du gouvernement ne sont pas cohérentes, minent la confiance et poussent à la marginalisation.

Elles créent pour le citoyen une impasse dans laquelle quelque soit sa décision il est mis hors la loi.

Je ne sais quelle sera votre décision .et ses attendus , mais je tenais a avoir un témoignage effectif au quotidien du fonctionnement ou non de l'État de DROIT que les mesures coercitives actuelles à l'encontre de fautes bénignes mettent en péril et du décalage entre le verbe et l'action.

Cette pénalisation excessive des petits manquements, involontaires et le prélèvement sur les ressources largement mises en péril induit une absence de progressivité pour les autres crimes et les échappatoires utilisés par certains fonctionnaires de police confronté à des directives contradictoires.

J'en veux pour preuve ce policier qui m'as interpellé alors que je procédait à la séance de sport autorisé et dont mon médecin m'avait conseillé vivement la pratique afin de ne pas avoir un blocage des articulations.. Ce fonctionnaire assermenté n'a pas voulu prendre mon justificatif ni que j'approche de son véhicule et m'a menacé de m'infliger une amende.

Je vous remercie par avance au minimum d'attirer l'attention de votre hiérarchie sur les pénalisations aveugles qui conduisent le pays vers une gestion totalitaire, et vous prie d'agrèer, Madame/Monsieur l'expression de mes sentiments respectueux

*C.PLAETEVOET*

PS Pour mon chèque émis en garantie j'utiliserai l'endos synnallagmatique plus adaptée à l'objet